

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt-cinq novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes,
Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames
Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI
Yasmine, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, JACOB Patrick,
LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, PAPIER Patrick, RALLON Daniel,
SAMPEDRO Nathalie

Absents excusés :

Absents :

Nb de membres : 15
Présents : 15
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :

Délibération n°2020_38D : Vente de la parcelle cadastrée section G n° 500 (domaine privé de la Commune) à la SCI LE SERENTON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite pour l'achat de la parcelle G 500 sis La Colle d'une superficie de 111 m² par la SCI LE SERENTON. Ces derniers proposent de l'acquérir moyennant la somme de 2000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée section G n° 500 d'une superficie de 111 m² au prix de 2000 € (deux mille euros).

DONNE pouvoir au Maire pour mener à bien cette opération et à authentifier l'acte en la forme administrative ;

DESIGNE Monsieur Philippe IPPOLITO 1er Adjoint à signer l'acte à intervenir en même temps que l'acquéreur et en présence du Maire.

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 26/11/2020
Et publication ou notification du 26/11/2020



Le Maire

Roger MARIA